

**La FNTR et l'Anact, partenaires pour déployer des expérimentations
en faveur de la qualité de vie au travail
et de l'attractivité des métiers dans le transport routier**

COMMUNIQUE DE PRESSE - La Fédération Nationale des Transports Routiers et l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) ont signé jeudi 26 septembre un accord de partenariat pour faciliter le développement d'actions de prévention et des expérimentations en faveur de la qualité de vie au travail. (QVT).

Le transport routier fait partie des secteurs en tension en termes de recrutement, avec des conséquences importantes sur la performance des entreprises et la santé au travail des salariés en poste. Consciente de ces enjeux, la FNTR - qui regroupe 40 000 entreprises pour 600 000 salariés - et l'Anact souhaitent développer des actions en région afin d'améliorer l'attractivité du secteur ainsi que le maintien en emploi durable des professionnels.

5 axes prioritaires de travail en commun doivent être travaillés dans le cadre de ce partenariat :

- La prévention de l'usure et le vieillissement actif des professionnels
- L'anticipation et la prise en compte des transformations numériques
- Les enjeux en matière de conditions de travail et de RSE des transports du « dernier kilomètre » en zone urbaine
- La mise en œuvre opérationnelle d'actions QVT auprès des salariés de la branche
- La prévention des risques professionnels et la préservation de la santé au travail des dirigeants

Une réflexion sera également engagée sur l'impact de « l'économie de plateforme ».

Sur ces thèmes, des expérimentations seront construites avec l'appui du réseau Anact-Aract en région en association avec les entreprises, les syndicats régionaux. Elles pourront prendre la forme d'actions collectives inter-entreprises, de démarches de diagnostic, de formation-action, d'appui-conseil à la conduite des changements etc.

Pour Jean-Christophe PIC, Président de la FNTR « *Il était naturel pour la FNTR et l'Anact de s'associer sur ces sujets. Cela permet à la Fédération de s'appuyer sur le réseau des Aract afin d'apporter un appui de proximité aux entreprises, ainsi qu'un réseau d'acteurs référencés de la prévention* ».

« *Des démarches expérimentales d'amélioration de qualité de vie au travail dans le transport routier ont déjà été engagées par le réseau Anact-Aract dans certaines régions notamment en Bretagne et Grand-Est. La signature de cette convention de partenariat nous permettra de déployer ces actions à plus grande échelle avec les acteurs de la branche* », ajoute Richard Abadie, Directeur général de l'Anact.

A propos de l'Anact : Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail et d'un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'utilisateur et performance. Contact presse : Catherine Guibbert – 04 72 56 13 38 – c.guibbert@anact.fr
